

Aide à l'habitat en Seine et Marne
LA CAISSE DÉPARTEMENTALE D'AIDE AU LOGEMENT de Seine-et-Marne vous informe...

LA C.A.D.A.L

Créée et financée par le Conseil Départemental du 77, la C.A.D.A.L propose des prêts pour aider financièrement des opérations immobilières suivantes :

- Accession à la propriété (acquisition de neuf ou d'ancien)
- Construction
- Rachat de soultte
- Agrandissement
- Rénovation, amélioration, adaptation, réhabilitation
- Travaux de copropriété

Certaines conditions sont demandées pour pouvoir bénéficier de ces prêts, à savoir :

- L'habitation doit se situer en Seine-et-Marne et doit constituer la résidence principale du demandeur
- Est appliqué, le barème de ressources C.A.D.A.L

COMPOSITION DU FOYER	PLAFONDS DES RESSOURCES	MONTANT DU PRÊTS
1 PERSONNE	26500 €	
2 PERSONNES	36200 €	
3 PERSONNES	43800 €	
4 PERSONNES	46500 €	
5 PERSONNES	52300 €	10000 € maximum
6 PERSONNES	59100 €	
7 PERSONNES	65500 €	

Montant des prêts

Construction et acquisition : prêts jusqu'à 10 000 € (suivant la situation de famille)

Agrandissement & amélioration : Taux d'intervention jusqu'à 70 % du coût des travaux, des matériaux ou de la quote-part, ou du reste à charge après les subventions, prêts plafonnés 10 000 €.

Taux d'intérêt : 2%

Durée de remboursement :

3/5/7 ou 10 ans (suivant la nature du projet).

CONTACT



C.A.D.A.L

3 Rue Paul Cézanne
La Rochette
77000 MELUN

01 60 65 94 88

Courriel

Site Internet



MAIRIE DE MEAUX

2 place Hôtel de Ville Jacques - Chirac
77100 Meaux